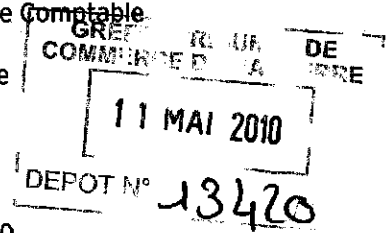


ERNST & YOUNG AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes et d'Expertise Comptable
S.A.S. à capital variable
11, Allée de l'Arche - 92400 Courbevoie
344 366 315 RCS Nanterre



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2010**

L'an deux mille dix,
Le quinze avril à 18H30,

Les associés de la société « Ernst & Young Audit », société par actions simplifiée à capital variable, au capital actuel de 3.044.320 €, divisé en 152.216 actions de 20 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, Tour Ernst & Young, 11 allée de l'Arche à Courbevoie 92400, sur convocation régulière.

Il a été établi une feuille de présence émargée, en entrant en séance, par les associés présents et les mandataires des associés représentés.

Monsieur Patrick Gounelle, Président de la société, préside la séance.

Madame Sylvie Robert est désignée en qualité de secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent ensemble 152.216 actions ayant droit de vote sur les 152.216 composant actuellement le capital. L'assemblée, pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation des associés et du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et les pouvoirs des associés représentés,
- le rapport du Président,
- le projet des résolutions soumises aux associés.

Puis, le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les statuts ont été tenus à la disposition des associés et que ces derniers ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions et délais prévus par lesdits statuts. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que les associés sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant.

- Rapport du président,
- Démission du Président et nomination d'un nouveau Président, en remplacement, Pouvoirs.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport puis il déclare alors la discussion ouverte.

Après un échange de vues, sans débat, entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée générale, ayant pris connaissance du rapport du Président, prend acte de la cessation de ses fonctions de Monsieur Patrick Gounelle et désigne à compter de ce jour en qualité de nouveau Président de la société

**Monsieur Jean-Pierre Letartre, Expert Comptable et Commissaire aux Comptes,
5, rue d'Angleterre 59000 Lille**

Conformément aux dispositions statutaires, l'intéressé est désigné pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Le Président disposera des pouvoirs prévus par la réglementation en vigueur et par les statuts de la société et exercera ses fonctions sociales gratuitement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée générale remercie beaucoup Monsieur Patrick Gounelle pour tous les services qu'il a rendus à la société Ernst & Young Audit depuis ces nombreuses années.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies des présentes pour accomplir toutes formalités nécessaires partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à délibérer, et personne ne demandant la parole, la séance est levée

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture, par le Président de séance, le nouveau Président et le secrétaire de séance

Le Président de séance
Patrick Gounelle

« Bon pour démission de mes fonctions de Président »

Bon pour démission de mes fonctions de Président

Le nouveau Président
Jean- Pierre Letartre

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Le Secrétaire de séance
Sylvie Robert

Sylvie Robert